

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la 8<sup>e</sup> assemblée (extraordinaire) du conseil d'administration du Collège de Rimouski, tenue le mardi 29 septembre 2020, à 18 h, en visioconférence, sous la présidence de M. Raymond Lacroix.

---

### PRÉSENCES

Mesdames : Marie-Josée Boudreau  
Anna-Lisa Cone  
Laura Lebel  
Janice Lemoignan  
Jocelynn Meadows  
Karine Whitty  
Ting Zhang

Messieurs : Gilles Blaquière  
François Dornier  
Rémi Grenier  
Raymond Lacroix (président)  
Robin Lavoie  
Pierre-Luc Michaud  
Gino Pelletier  
Michel Pineault  
Philippe Saindon

### ABSENCES

Messieurs : Charles Smith  
Serge Guay

### PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mesdames : Johanne Francoeur (secrétaire d'assemblée)  
Julie Gasse (observatrice)  
Mélanie Leblanc (observatrice)  
Marie-Josée Proulx (sujet 20-08.04)  
Vicky Boucher (observatrice)

#### 20-08.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

---

Constatant le quorum, le président, M. Raymond Lacroix, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

#### 20-08.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par madame Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

#### 20-08.03 RÉSOLUTION CA 20-07.07 / LOI SUR L'INTÉGRITÉ – DÉSIGNATION D'UNE OU D'UN RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RARC) AU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ABROGATION ET ADOPTION

---

Monsieur François Dornier, directeur général, informe l'assemblée qu'en raison d'un vice de procédure survenu lors de l'adoption de la résolution CA 20-07.07, celle-ci est abrogée et soumise de nouveau au conseil en vue de son adoption.

Il poursuit en annonçant que suite au départ à la retraite de madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles (DRFMI), l'application des règles contractuelle au Collège de Rimouski sera désormais sous la responsabilité de sa remplaçante, madame Marie-Josée Proulx.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*;

CONSIDÉRANT les responsabilités relevant de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'abroger la résolution CA 20-07.07 et d'adopter la présente résolution afin de désigner la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, madame Marie-Josée Proulx, à titre de responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) pour le Collège de Rimouski en conformité avec la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*.

#### 20-08.04 BUDGET 2020-2021

---

François Dornier, directeur général, fait savoir que conformément à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep de Rimouski doit transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), au plus tard le 30 septembre, son budget annuel. Il invite madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, à poursuivre.

Madame Proulx revient brièvement sur le processus ayant mené à la réalisation du budget 2020-2021 et présente à l'assemblée, le document préalablement déposé. Elle mentionne que le budget est composé de deux (2) fonds : l'un pour l'investissement, l'autre pour le fonctionnement et précise que la présentation portera essentiellement sur ce dernier. Madame Proulx explique les variations budgétaires en faisant ressortir les principaux éléments ayant mené au déficit et souligne que les coûts supplémentaires inhérents à la crise sanitaire de la COVID-19, dont on ne connaît pas encore la hauteur, ne sont pas traités dans le budget puisqu'un remboursement provenant du *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)* est attendu. Elle répond aux questions des membres du conseil.

Le président rappelle aux administrateurs que le Collège est en plan de redressement et que le MEES a prolongé de trois (3) ans la période qui lui est allouée pour parvenir à un équilibre budgétaire. On demande, par ailleurs, qu'un suivi de l'évolution du budget soit présenté ponctuellement au membre du conseil.

CONSIDÉRANT l'*allocation initiale du fonctionnement des cégeps, transmise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et les prévisions de revenus et dépenses pour l'année 2020-2021*;

CONSIDÉRANT que les allocations d'investissement accordées sont financées temporairement à même des marges de crédit autorisées, qui seront converties en emprunts à long terme, et que les coûts du service de la dette subventionnée (intérêts sur les emprunts à court et à long terme, versements au fonds d'amortissement, remboursements de capital) sont financés à même les crédits annuels votés par l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT l'examen et la recommandation du budget annuel par le comité de vérification;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gino Pelletier, APPUYÉ par monsieur Gilles Blaquière et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le budget 2020-2021 comme suit :

##### FOND DE FONCTIONNEMENT :

Revenus	56 656 885 \$
Dépenses	57 262 474 \$
Déficit	605 589 \$

##### FOND D'INVESTISSEMENT :

Revenus	8 163 201 \$
Dépenses	8 260 740 \$
Déficit	97 539 \$

Variation Solde de fonds (703 128) \$

#### 20-08.05 LEVÉE DE LA RENCONTRE

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par madame Marie-Josée Boudreau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 19 h 07.